



IMPAC

ENSEMBLE POUR UNE SOLUTION ADAPTÉE

Intervention multisectorielle
programmes d'accompagnement à la
cour municipale de la Ville de Québec

Me Johanne Denis, Me Annie Gaudreault, Mme Sylvie Thibaudeau,
Mme Suzanne Drolet

36^e Congrès de la Société de criminologie du Québec
Novembre 2013

Cour municipale de la Ville de Québec

La mission du greffe de la cour municipale est d'assurer aux citoyens une **justice de proximité** en favorisant l'accès et la disponibilité des services et en maintenant leur confiance dans l'administration de la justice. À ce titre, il voit au traitement des dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants en matière pénale, criminelle et civile. Il assure le cheminement des dossiers devant le tribunal, perçoit les amendes et voit à l'exécution des décisions rendues.

Ancrages



Mise en contexte

Plan d'action interministériel en itinérance (2010-2013)

La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec Bellot (2011)

Rapport du protecteur du citoyen - Pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale (Mai 2011)

Rapport du Comité interministériel sur la prestation des services de psychiatrie légale relevant du Code criminel (2011)

Bilan et perspectives – Programme d'accompagnement Justice et Santé mentale à la cour municipale de la Ville de Montréal (Mai 2011)

Itinérance



- 138 causes actives avec adresse de la Maison Dauphine en 2012
- 1490 causes actives avec adresse de la Maison de Lauberivière en 2012
- 2 750 demandes de travaux compensatoires acceptées en 2012

Santé mentale



- 1 personne sur 5 est atteinte d'un problème de santé mentale
- Augmentation de 20 % du nombre d'évaluation de l'aptitude à comparaître devant la CMVQ de 2011 à 2012
- Augmentation de 17,5 % du nombre d'évaluation de la santé mentale de 2005-2006 à 2007-2008
- Augmentation de 60 % du nombre de dossiers en cours à la CETM entre 2002-2003 et 2009

Évaluation de l'état mental

Rapport sur les services de psychiatrie légale



- 70 % des causes dans lesquelles une évaluation est ordonnée, ont pour chef d'accusation des voies de fait simples, graves ou des agressions armées (35 % à 40 % des cas) ou des menaces (15 %).
- Dans près de 16 % des cas, le crime le plus grave se rapporte à la propriété (fraude, vol).
- Dans 5 % à 19 % des cas, des infractions mineures telles que méfaits, nuisances publiques ou bris de probation et omission de se conformer à un engagement, sont en cause.

Données policières 2011



- 3000 appels en lien avec une problématique de santé mentale et 246 relatifs à la toxicomanie
- 540 appels rapportant des cas d'itinérance
- 177 appels dénonçant une dynamique en matière de prostitution

Sondage sur le sentiment de sécurité dans la Ville (Sentiment d'insécurité)



- Les attroupements de jeunes 36 %
- Les cambriolages ou vols dans le voisinage 35 %
- La consommation (alcool/drogue) dans des lieux publics 32 %
- L'errance, la mendicité, la prostitution 25 %
- Les actes de vandalisme, graffitis 22 %
- Le «flânage» dans les endroits publics 22 %

Initiatives intéressantes

Mise en place de tribunaux spécialisés à travers le monde et plus spécifiquement au Canada et aux États-Unis

Projet inspirant : Municipal Court of Seattle, Mental Health Court

Au Canada, le Mental Health Court de Toronto a été créé en 1998

Tribunaux similaires à Saint-John, Nouveau-Brunswick en 2000 et à Ottawa en 2007

Projet pilote de la cour municipale de la Ville de Montréal en 2008

Résultats constatés dans diverses initiatives américaines

- Diminution du nombre de jours d'incarcération
- Diminution appréciable de la récidive : 50%
- Taux de réussite des participants: 90%
- Effets sur la confiance et l'estime de soi
- Augmentation de la responsabilisation de l'individu
- Accroissement du sentiment d'appartenance

En route vers

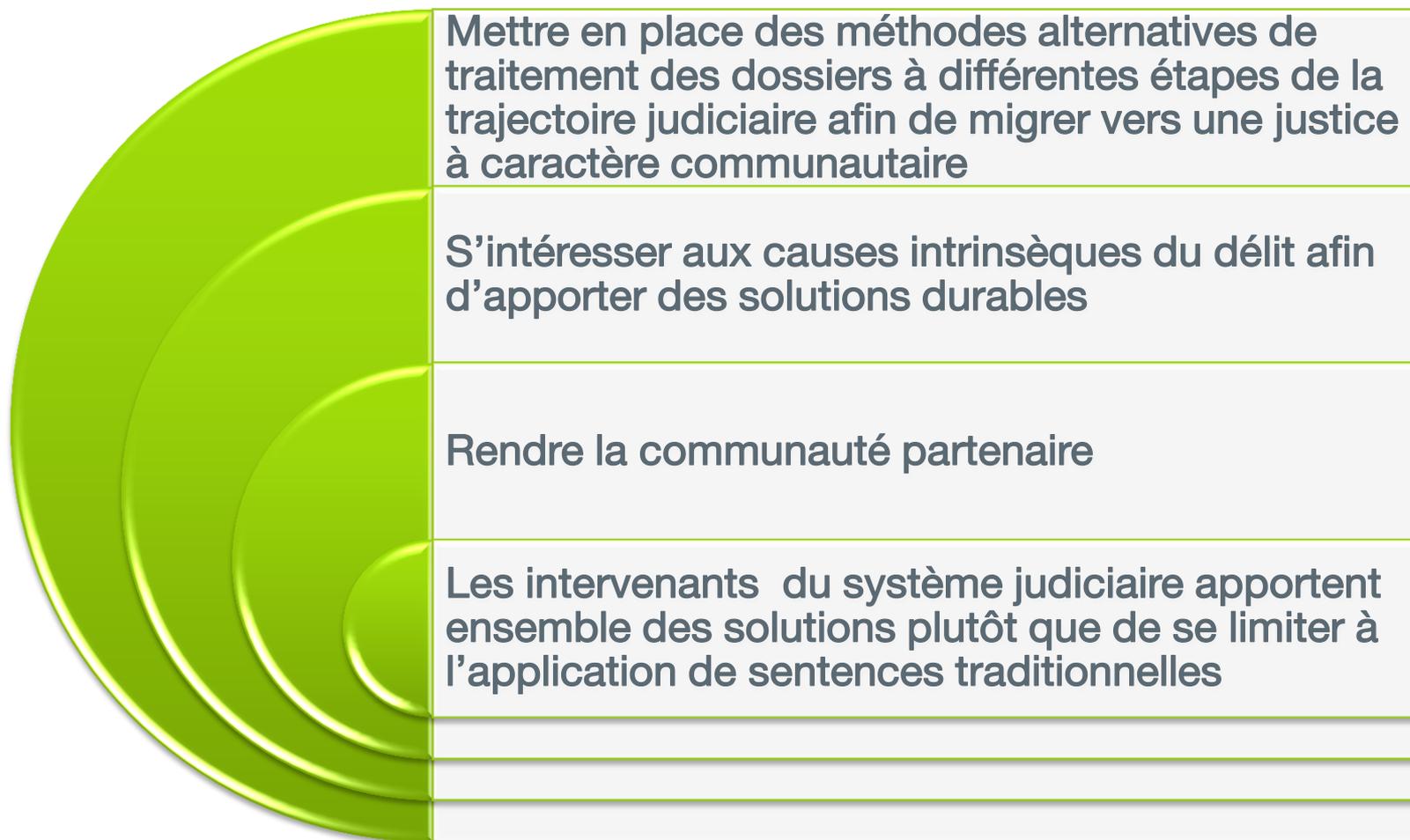
Tribunal
régulier

« Problem
Solving Court »

Composantes des Problem solving court

- Équipe multidisciplinaire
- Approche de résolution de problème centrée sur le participant et non de confrontation
- Équipe judiciaire dédiée
- Évaluation et prise en charge rapide
- Accès à des services et à un plan d'intervention
- Processus de suivi continu devant le tribunal et ajustements si requis

Induction d'une nouvelle vision



Tribunal IMPAC

I intervention

M multisectorielle

P programmes

A accompagnement

C Cour municipale Ville de Québec

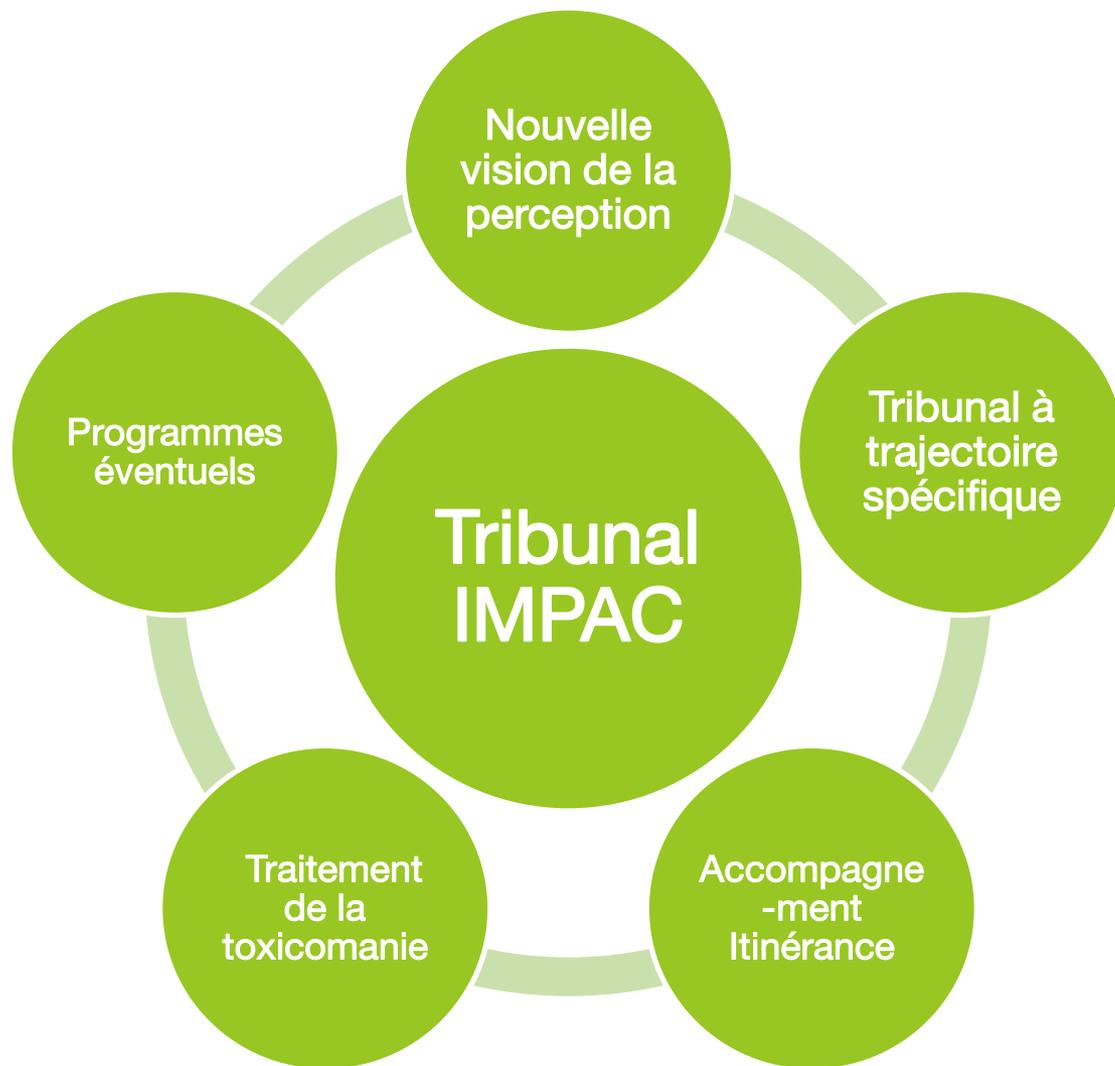
Clientèle visée

- Les personnes vivant des problématiques :
 - de santé mentale
 - de troubles envahissants du développement
 - de déficience intellectuelle
 - d'itinérance
 - de toxicomanie

Les victimes et le public

- Nous adhérons à la croyance que les victimes, les défendeurs et la communauté, dans son ensemble, bénéficient davantage de l'engagement du défendeur à être traité, que par l'approche traditionnelle d'application de sentences qui n'arrive pas toujours à reconnaître le problème de santé mentale, de déficience intellectuelle ou de trouble envahissant du développement.
- La sécurité du public et la protection des intérêts des victimes demeurent une préoccupation constante.

Tribunal IMPAC



4 premiers programmes

Nouvelle vision de la perception

Solutions dans la gestion des dossiers ou de la dette

Éviter le recours à l'emprisonnement

Accompagnement itinérance

Soutenir les initiatives en accompagnement à la cour

Soutenir les initiatives d'information de cette clientèle dans leur milieu

Tribunal à trajectoire spécifique

Personnes vivant une problématique de santé mentale, déficience intellectuelle ou un TED

Équipe multidisciplinaire

Traitement de la toxicomanie

Personne aux prises avec des problèmes d'abus ou de dépendance à l'alcool ou aux drogues

Parcours adaptés de traitement visant la réadaptation et la réinsertion

Nouvelle vision de la perception

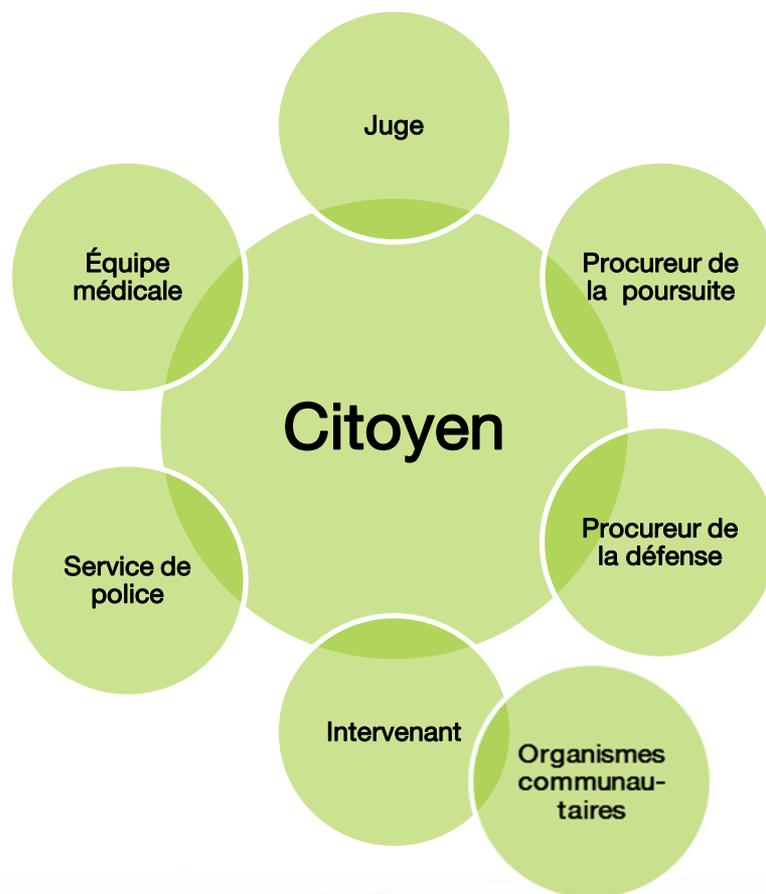
- Le programme vise:
 - la réduction de la dette
 - la reconnaissance de l'implication des personnes dans leur cheminement visant leur remise en action
 - À éviter le recours à l'emprisonnement
- Il permet:
 - une réévaluation des sommes dues
 - l'évaluation des dossiers non judiciairisés par un procureur,
 - l'adaptation des travaux en fonction de la situation de la personne et de ses besoins.

Nouvelle vision de la perception

Le programme met en lien l'individu, l'organisme-parrain, le procureur et le percepteur désignés afin qu'ils agissent de concert au moment d'établir les modalités d'un engagement mutuel, de rendre compte de son accomplissement et d'évaluer la réussite de l'engagement le tout dans un objectif ultime de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Tribunal à trajectoire spécifique

Mise en action de tous les acteurs impliqués pour permettre une solution durable



Objectifs du programme Tribunal à trajectoire spécifique

- Accroître le sentiment de sécurité des citoyens en réduisant les activités criminelles et le taux de récidive pour les personnes vivant une problématique de santé mentale impliquées dans le système judiciaire.
- Favoriser l'implication des participants dans leur plan de traitement en leur offrant de l'accompagnement et des services adaptés.
- Améliorer la qualité de vie des participants en leur apportant le soutien nécessaire afin de les encourager dans leur cheminement vers l'autonomie.
- Utiliser plus efficacement les ressources impliquées dans le processus de traitement adapté devant le tribunal en favorisant la complémentarité des partenaires.

Objectifs du projet IMPAC

Accroître le sentiment de sécurité sur le territoire et favoriser un milieu de vie attrayant

Diminuer les récidives

Favoriser le règlement des dettes sans recours à l'emprisonnement, tout en facilitant la remise en action

Mettre en place des solutions mieux adaptées et durables à la situation des clientèles visées

Favoriser l'accès à la justice

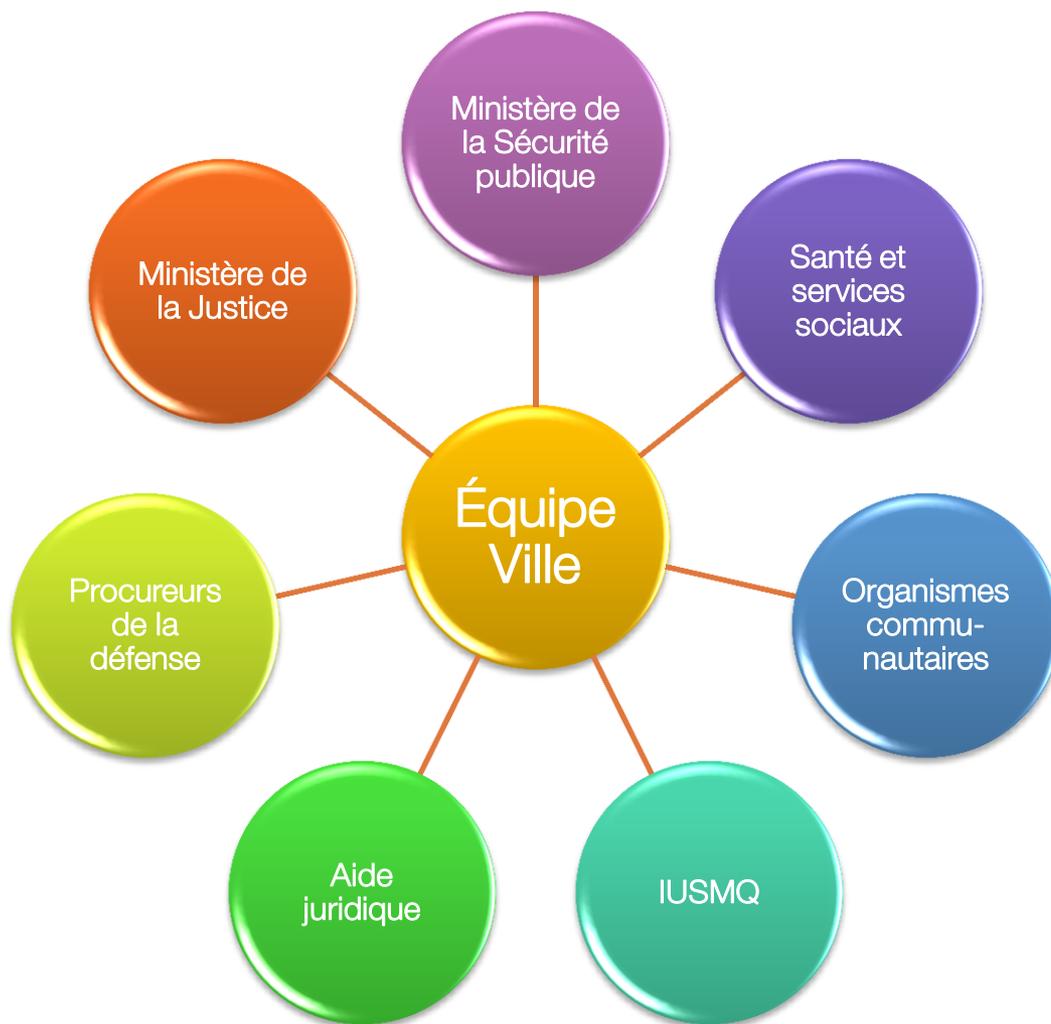
Améliorer le traitement de ce type de dossiers à la cour municipale de la Ville de Québec

Adapter le traitement judiciaire et favoriser l'encadrement et le suivi continu dans la communauté comme moyen de réinsertion

Collaboration



Intervenants externes



Notre trajectoire

- Validation du concept auprès des partenaires potentiels
- Approbation par les autorités judiciaires et politiques tant municipales que provinciales
- Tenue d'une formation croisée pour définir les besoins et les partenaires du projet

La formation croisée

- Approche développée par Michel Perreault PhD*, chercheur principal à l'Institut Douglas
- Elle vise à améliorer le fonctionnement des services en réseau et le croisement de ses secteurs.
- Elle tire ses origines de l'amélioration des performances des équipes de travail.
- Elle suscite une discussion entre les intervenants des différents milieux faisant face à des défis communs (vignettes cliniques) pour améliorer une situation jugée critique.

La formation croisée... Suite

- Elle a pour but d'améliorer la connaissance du rôle et de la réalité de tous les acteurs impliqués dans la trajectoire de services des individus engagés dans un processus de résolution de problème.
- Ultimement, elle vise la réintégration sociale des personnes concernées.

* Tiré du texte « Formation croisée sur les troubles concomitants de santé mentale et de toxicomanie » Institut universitaire en santé mentale Douglas

Participants ciblés

- 120 acteurs présélectionnés provenant des divers milieux concernés soit: communautaire, justice, santé, services sociaux et sécurité publique:
 - Policiers, avocats, juges, intervenants communautaires, intervenants de la santé, travailleurs sociaux, cliniciens, dirigeants impliqués dans la trajectoire de services, etc.

Les objectifs de l'équipe de projet

Identifier les réseaux et les secteurs qui peuvent intervenir dans le processus judiciaire

Mettre en lumière les mandats et les services des organismes représentés

Créer des amorces pour un partenariat intersectoriel

Identifier des partenaires cibles requis pour la mise en œuvre du projet IMPAC

Identifier des unions à faire dans la trajectoire des individus ciblés tout au long du processus judiciaire

Effets recherchés chez les participants

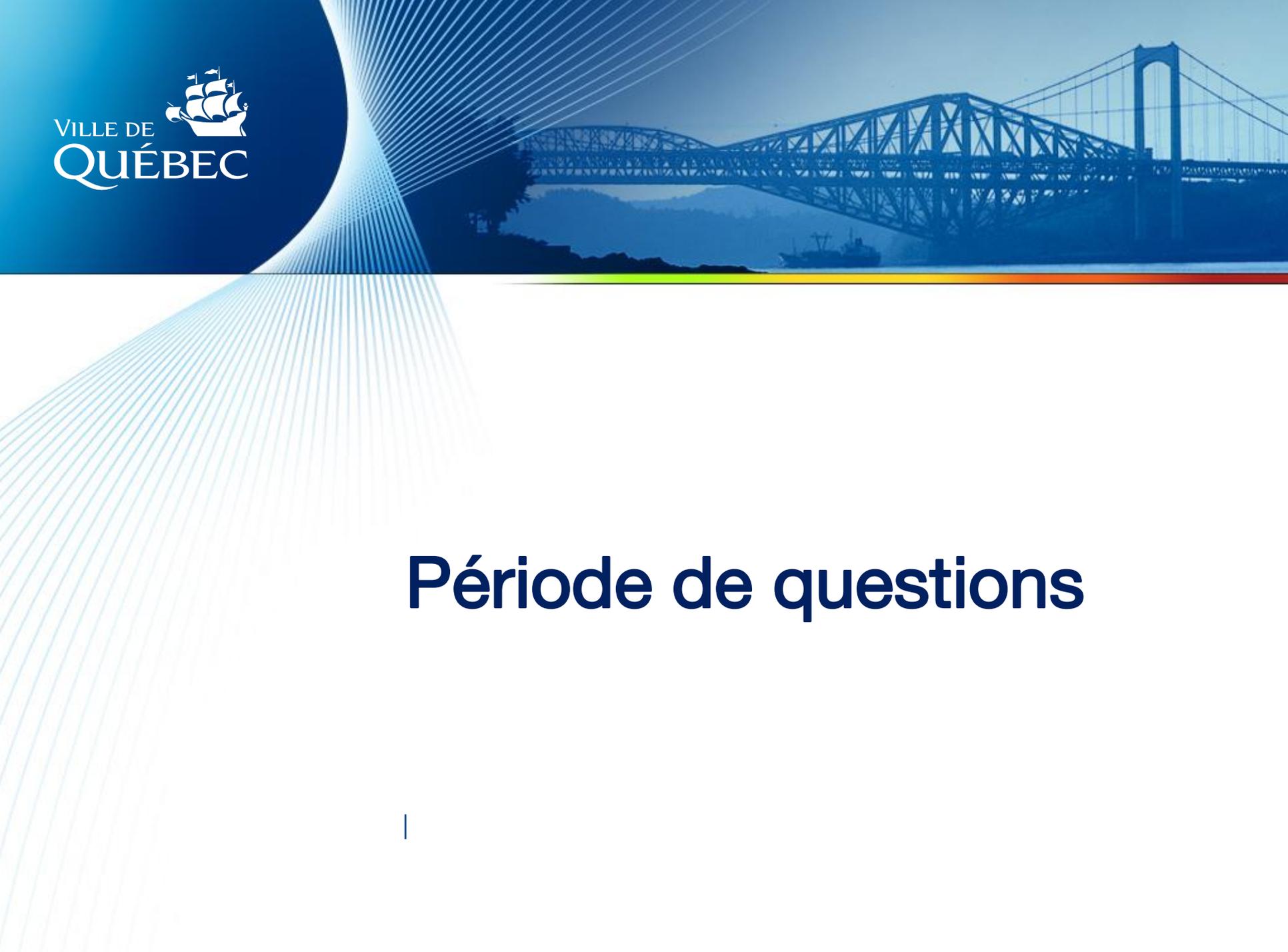
- La formation croisée permet aux participants de mettre en relief notamment :
 - la nécessité d'améliorer et d'arrimer le processus d'intervention en dirigeant les personnes vers les ressources appropriées ;
 - l'importance de travailler ensemble dans la trajectoire de services ;
 - l'importance de s'ouvrir à d'autres façons de faire dans le respect des privilèges exclusifs réservés à certaines fonctions ;
 - l'importance de rehausser ses pratiques pour mieux répondre aux besoins des personnes judiciairisées et remplir les missions ;
 - la nécessité de comprendre davantage les déterminants des comportements à risque afin de mieux intervenir auprès des personnes ayant des problèmes particuliers.

Constats mis en lumière

- Prise en charge immédiate
- Évaluation médicale
- Plan d'intervention adapté
- Accompagnement avant, pendant et après
- Volontariat et responsabilité
- Agent de liaison Ville
- Peine, travaux compensatoires et tribunal adaptés
- Gestion du risque partagée

Déploiement

- Structure de gouvernance
- Définition des rôles et fonctions des membres de l'équipe multidisciplinaire
- Conclusion d'ententes de partenariat
- Mesures d'évaluation de programmes
- Recherche-action
- Plans de communication interne et externe



Période de questions

|



Merci de votre attention !

Équipe de projet:

Sylvie Thibaudeau, conseillère

Me Johanne Denis

Me Annie Gaudreault

Suzanne Drolet, commandante

tribunalimpac@ville.quebec.qc.ca